

COLLECTIVITES : RIEN N'EST BON DANS L'MACRON !

13 milliards d'économies supplémentaires

Cette saignée supplémentaire dans le budget des collectivités déjà très malmenées va accélérer la destruction des services, la baisse des effectifs, l'augmentation des tarifs, la dégradation des conditions de travail et de rémunération des agents...etc...

Exonération de la taxe d'habitation

Par cette mesure en trompe l'œil (cet impôt, certes injuste, sera prélevé sous une autre forme) l'Etat confisque une importante marge de manœuvre des collectivités pour contraindre davantage leurs choix budgétaires.

Différenciation du point d'indice

Sous couvert de souplesse, le projet est de casser l'uniformité de la rémunération des fonctionnaires et ainsi commencer à démanteler le statut. Cela permettra notamment de déconnecter la fonction publique territoriale du statut général. Au-delà de protéger les agents territoriaux d'éventuelles pressions politiques, le statut garantit la neutralité et l'égalité d'accès au service public.

Baisse des effectifs (- 70 000 emplois)

Moins de fonctionnaires c'est moins de service public alors que les besoins de la population augmentent chaque jour. Le projet est en fait de laisser toute la place aux investisseurs privés avides de dégager des profits dans des secteurs jusque-là non marchands.

Métropolisation

Dans la lignée des précédentes réformes territoriales, l'intégration des départements dans les métropoles désorganisera une nouvelle fois les services publics locaux et leurs périmètres sans permettre les économies d'échelle annoncées. Cela va accroître les inégalités territoriales, la richesse se concentrant sur le territoire métropolitain.

Jour de carence

Le rétablissement du jour de carence dans la fonction publique au nom d'une pseudo-équité se traduit en réalité par une nouvelle baisse de salaire et cherche surtout à alimenter le clivage public-privé. Pourtant, en 2015, Emmanuel MACRON, Ministre de l'économie, répondait à un député LR à l'assemblée : *«Tout d'abord, si l'on examine de près la situation des salariés du privé, on s'aperçoit que les deux tiers d'entre eux sont couverts par des conventions collectives qui prennent en charge les jours de carence. Donc, "en vrai", comme disent les enfants, la situation n'est pas aussi injuste que celle que vous décrivez».*

**→ CES ATTAQUES SANS PRECEDENT CONTRE LES COLLECTIVITES ET LEURS AGENTS,
S'AJOUTENT A CELLES ANNONCEES CONTRE L'ENSEMBLE DU MONDE DU TRAVAIL !
REFUSONS CES RECULS SOCIAUX HISTORIQUES, ORGANISONS LA RESISTANCE !**

sud

TOU-TE-S EN GREVE LE 12 SEPTEMBRE !

